



## L'utilisation du collier électrostatique dans le dressage des chiens de chasse : efficace et nécessaire

La FédéCP a relancé cet hiver son Comité chiens de chasse. Cette initiative a été fort appréciée des associations ou des membres utilisant des chiens de chasse, et c'est une trentaine de représentants qui ont participé à la rencontre du 1<sup>er</sup> mars dernier. Les sujets abordés lors de la rencontre ont été nombreux et quelques-uns particulièrement importants.

Les participants ont notamment discuté de la problématique de l'interdiction de l'utilisation des colliers électrostatiques, autrefois appelés colliers électriques, qui sont dorénavant interdits en vertu du *Guide d'application du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens*. Ce guide, publié en octobre 2013, apporte des précisions sur la plupart des dispositions de la Loi concernant les chats et les chiens. Il a comme objectif de faciliter l'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens.

Pourtant, l'utilisation de ce type de collier est très courante, et souvent incontournable pour les chasseurs qui utilisent des chiens à la chasse. Ces outils permettent notamment aux chasseurs de garder le contrôle de leurs chiens qui doivent s'éloigner relativement loin d'eux pour accomplir leur travail.

La FédéCP a sollicité une rencontre auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec



(MAPAQ) afin d'éclaircir cette question. Elle a d'ailleurs été rapidement reçue par la Direction de la santé et du bien-être des animaux pour discuter de la situation. La FédéCP et ses délégués, Martin Gagnon, Michel Baril, Marc-André Gagné et Alain Cossette, ont alors pu démontrer l'utilité des colliers électrostatiques pour le dressage des chiens et leur efficacité à les protéger lors d'excursions de chasse. De son côté, le MAPAQ a admis que certains éléments apportés par la FédéCP sont passés inaperçus lors de l'élaboration du guide et que personne n'avait jusqu'alors défendu la position des chasseurs avec chiens.

Les représentants de la Direction de la

santé et du bien-être des animaux se sont toutefois montrés très compréhensifs et ouverts aux propos de la FédéCP. Rapidement ils ont procédé, avec leurs avocats, à une étude attentive de la question. Il a finalement été conclu qu'on ne peut interpréter que la loi interdit l'usage des colliers électrostatiques et qu'en conséquence, le Guide sera modifié de façon à ne plus laisser supposer que les colliers électriques sont interdits. Ils demeureront toutefois non recommandés. Ainsi l'objectif de la loi, qui est de protéger les animaux des abus, est préservé. Les chasseurs pourront donc continuer à les utiliser sans crainte d'être hors-la-loi.

LES  
**CARNETS**WEB  
SOUVENIRS À PARTAGER

## Créez votre propre album souvenir de chasse et pêche!

La FédéCP a récemment conclu une entente avec une entreprise de Québec, Les Carnets WEB inc., qui se spécialise dans la création d'albums photo en ligne où sont réunis des photographies et des textes afin de souligner un moment particulier. Il est aussi possible de partager les albums créés et de commander son propre exemplaire papier. Nous vous invitons à créer votre propre carnet Web dans la communauté CHASSE ET PÊCHE en visitant le site [www.lescarnetsweb.com](http://www.lescarnetsweb.com).

## L'inauguration du Boisé héritage faune, un succès!

Le 11 avril dernier, la fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) a inauguré officiellement le Boisé héritage faune. Cette oasis dans la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, dans laquelle prend place le siège social de la FédéCP, est le résultat de nombreux efforts.

Plusieurs dignitaires, citoyens et partenaires étaient sur place pour souligner l'événement et offrir leur appui au projet, dont le célèbre pêcheur sportif **Cyril Chauquet**. Près de 400 personnes se sont déplacées afin de rencontrer leur idole.

Afin d'immortaliser cet important moment, la FédéCP a conçu un carnet Web (VOIR TEXTE *Les carnets web : souvenirs de chasse et de pêche à partager*)

Pour consulter le carnet Web de l'inauguration, visitez [www.lescarnetsweb.com](http://www.lescarnetsweb.com). Dans la section « Communautés », vous y trouverez l'onglet « Chasse et pêche ».



## Le transport des touladis du nord du Québec, un sérieux problème.

Le nouveau plan de gestion du touladi comporte une mesure réglementaire fort embêtante pour de nombreux pêcheurs. En effet, il y est stipulé que les touladis pêchés et conservés doivent être transportés entiers, ou entiers et éviscérés. Pour des poissons de quelques kilos ce n'est pas un problème, mais pour les trophées du nord du Québec, c'est une autre histoire. D'autant plus que l'éloignement, et les délais de conservation qu'il impose, ajoute au problème.

La situation a été soulevée ce printemps par des pêcheurs qui préparaient leur expédition annuelle au réservoir Caniapiscau, qui recèle des poissons impossibles à faire entrer entiers dans des glacières ou congélateurs portatifs. Lorsqu'on parle de poissons de 15, 20, 25 livres et même plus, il est difficile de trouver une solution à la conservation vraiment pratique autre que la mise en filets ou en morceaux. Découpés, les poissons sont plus facilement refroidis ou congelés, sans compter que cette procédure permet de se débarrasser de la tête. Ces pêcheurs qui ont informé la FédéCP du problème ont même indiqué que si la situation perdure



Photo : wikipedia

et qu'ils ne peuvent plus ramener chez eux le trophée pour lequel ils font ce voyage annuel, ils cesseront de pêcher le touladi dans ces secteurs.

Avisée de cette problématique, la FédéCP a interpellé Faune Québec qui lui a confirmé que le problème serait rapidement placé sur la table de travail pour trouver une solution. Si le nouveau plan de gestion permet de capturer un touladi de plus de 60 cm dans les régions nordiques, en toute logique, il devrait aussi contenir des mesures qui permettent aux pêcheurs

de pouvoir préserver ce poisson. Le plus curieux dans cette histoire, est qu'il est permis de conserver dans cette région trois touladis, dont un seul de plus de 60 cm. Ce dernier pourrait toutefois aussi être de moins de 60 cm. En d'autres mots, rien ne motive l'interdiction de faire des filets avec un spécimen qui sera légal peu importe sa taille.

La FédéCP a suggéré à Faune Québec qu'un touladi mis en filets compte pour le spécimen de plus de 60 cm. Ainsi la situation serait réglée à la satisfaction de tous.

# Concerts fauniques à la Forêt Montmorency

Pour la 8e année, la **Forêt Montmorency** poursuit sa collaboration avec la Fondation Héritage Faune et présente sa série de concerts fauniques, en offrant les profits à la Fondation pour financer la visite d'élèves d'écoles primaires dans le cadre d'un programme d'éducation en milieu naturel sur son site. La Forêt Montmorency est la plus grande forêt d'enseignement et de recherche au monde. Elle est située à 50 minutes au nord de Québec au kilomètre 103, route 175.

Les Concerts Fauniques présentent, les samedis soir du 26 juillet au 30 août, des musiciens bien installés dans des canots sur un lac et interprétant un concert acoustique honorant la vie et les sons de la forêt boréale à la brunante!

Ces concerts inédits, où se marient inspiration et improvisation, sont d'une durée de 90 minutes et offerts par les musiciens du groupe **Les Naturalistes**, sous la direction de Pierre Vaillancourt, dit Pierre Le Loup, guide naturaliste, guitariste et « câlleur » faunique.

Le tout se déroule sur le lac Bédard, un site offrant une acoustique exceptionnelle! Les canots sont éclairés par la lueur des étoiles, de la lune et de quelques chandelles. Au sein de ce tableau naturel d'une beauté inimaginable, les spectateurs se voient transportés par la musique mettant à l'honneur loups, orignaux, plongeurs huards, bruants, grives des bois et bien plus encore!



« *L'appel du loup est un moment inoubliable, les musiciens imitant à merveille les bêtes se répondant en ambiophonie, d'un bout à l'autre du petit lac. Le "call" de l'orignal est aussi réussi, avec la mise en scène de l'animal en rut qui vient patauger à nos pieds dans la noirceur. Certaines nuits, il paraît que les huards, les loups ou les orignaux répondent pour de vrai aux appels musicaux.* » — Gilles Morneau, Géo Plein Air

« *À l'apogée du spectacle, l'auditeur peine à différencier les sons des musiciens de ceux de la nature environnante. Tout en étant d'un romantisme étonnant, la prestation procure des moments enivrants de détente et de découverte.* » — Louis-Antoine Gagné, spectateur, été 2013.

Les spectateurs, n'ayant pas oublié leur chaise pliante et leurs vêtements chauds, sont accueillis dès 19 h 30 au pavillon de la Forêt Montmorency et transportés vers le site en autobus après la courte présentation des musiciens et du déroulement de l'activité.

Quelques options sont offertes, telles que forfaits souper et concert, afin de bonifier l'expérience! De plus, pourquoi ne pas vivre pleinement la nature en séjournant sur place une nuit en refuge, en pavillon ou en chalet?

Pour information et pour réserver (réservation obligatoire; tarif 44,10 \$), consultez le [www.fm.ulaval.ca](http://www.fm.ulaval.ca) ou téléphonez au 418 656-2034.

## Nouveau ministère, même structure!

La FédéCP a été extrêmement heureuse d'apprendre que la structure administrative de Faune Québec, qui a été mise en place en 2013, a été conservée dans le nouveau ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. Ainsi, les directions des opérations régionales responsables de la gestion de la faune en régions demeurent sous la responsabilité de la sous-ministre responsable de Faune Québec. Tout comme la Direction générale de la protection de la faune d'ailleurs. Avant les changements de 2013, les directions des opérations régionales, qui sont dans les faits responsables de l'application partout en province des décisions prises à Québec, étaient sous la responsabilité d'un autre sous-ministre. Cela compliquait sérieusement la tâche en matière de gestion de la faune.

# Dossier raton laveur : la FédéCP, une organisation vouée à la mise en valeur de la faune

La FédéCP éprouve parfois de la difficulté à faire cheminer son message concernant l'importance de rendre le secteur faunique dynamique et profitable pour tous, de favoriser l'essor de la chasse, et de son énorme potentiel économique, en faisant la promotion de nouveaux créneaux de chasse, et en conservant ceux existants.

Un des dossiers présentement problématique est le devancement de la date d'ouverture de la saison de chasse au raton laveur pour en favoriser la pratique, particulièrement celle avec chiens courants. Cette activité diminue sans cesse étant donné que la diminution des occasions de chasse qui ne sont pas suffisantes pour justifier les investissements nécessaires pour acheter un chien, le dresser et l'entraîner. Jusqu'à maintenant, les autorités ne sont pas très enthousiastes devant cette demande.

Pourtant, des études sur le raton laveur indiquent que pour le Québec, les densités sont en général de l'ordre de 4 à 20 individus par km<sup>2</sup>, selon les régions, et selon le type d'habitat. Dans ces conditions, la Montérégie soutiendrait une population minimum de 45 000 bêtes, alors que l'Estrie en supporterait 40 000 (Des densités de 13 ratons par km<sup>2</sup> ont déjà été mesurées en Montérégie). Le sud du Québec, d'une superficie d'environ

170 000 km<sup>2</sup>, comporterait donc au minimum quelques 680 000 ratons. À partir de ces chiffres, comment ne pas recevoir avec enthousiasme les initiatives de la FédéCP pour favoriser la chasse au raton laveur? Froidement, on peut se demander pourquoi le Québec ne profiterait-il pas d'une ressource aussi abondante que le raton pour favoriser l'impact économique des activités de prélèvement, en accord avec l'esprit du développement durable?

Parmi les arguments de la FédéCP, on peut aussi mentionner que l'achat d'un chien de chasse, et son entraînement jusqu'à l'âge de un an et demi représentent un investissement de 2 500 \$ au minimum. Au cours de la vie de son chien, un chasseur investira des milliers de dollars dans ses activités.

Au cours des derniers mois, la FédéCP a mis l'accent sur la stimulation du secteur de la chasse avec chiens parce qu'il s'agit d'un créneau prometteur, lucratif et un

outil utile à une saine gestion de la faune. L'objectif, en demandant le devancement de la saison de chasse au raton laveur est tout simplement de tirer un meilleur bénéfice d'une abondante ressource, et d'assurer la pérennité de cette activité. Ce faisant, la société profitera aussi des avantages de la chasse comme outil de contrôle de cette population.

Répetons que l'objectif de la FédéCP est de favoriser l'essor global des activités de prélèvement de la faune, dans le respect du développement durable, afin de faire bénéficier tous les intervenants de l'industrie du prélèvement fauniques d'un secteur dynamique orienté sur l'exploitation optimum des ressources disponibles. Par le fait même, le gouvernement tirera d'énormes bénéfices en impôts, taxes, revenus de vente et redevances, tout en optimisant cette activité économique importante pour plusieurs régions de la province.



## Rappel des règles d'exploitation pour la pêche au bar rayé dans la baie des Chaleurs pour 2014

- Le secteur comprend les eaux de la zone 21 entre l'aval du pont de Campbellton, incluant la baie des Chaleurs et les eaux du golfe du Saint-Laurent, et Cap-Gaspé;
- Les périodes de pêche avec remise à l'eau obligatoire se dérouleront du 15 juin au 25 juillet et du 25 août au 30 septembre;
- **La période de pêche avec limite de prise et de possession d'un bar se déroulera entre le 26 juillet et le 24 août;**
- Pendant la période de pêche avec limite de prise et de possession, la limite maximale de taille est établie à 65 cm;
- En tout temps, les lignes devront être munies d'un maximum de trois hameçons simples;
- En tout temps, les appâts naturels seront interdits.